



La loi El Khomri fait partie d'un plus vaste projet juridique et économique

Le traité transatlantique : le changement, c'est maintenant !

CGTR Pole emploi. le 30 mai 2016

Nous voyons actuellement une accélération des changements dans notre institution mais aussi autour de nous, dans de grands groupes comme Air France et d'autres administrations.

Il faut savoir qu'un traité est actuellement en négociation entre les Etats-Unis et l'Union Européenne afin de créer un **grand marché transatlantique**. Ce traité n'a pour unique but que de fluidifier « le business ». C'est-à-dire homogénéiser les normes techniques, financières, sociales et sanitaires : ouvrir la fourniture de services collectifs à des prestataires multinationaux (accompagnement et/ou indemnisation des DE par exemple) et renforcer le pouvoir des tribunaux privés.

La partie visible de ce traité qu'on entend souvent est la levée de l'interdiction de l'importation du poulet lavé à la javel, des OGM non testés, de la viande de porc traitée à la ractopamine et autres joyeusetés alimentaires !!!

Concernant le domaine où nous intervenons, une harmonisation sur les normes sociales américaines a inéluctablement commencé :

- **Volonté d'anéantir le code du travail** afin de repasser au code civil pour individualiser les relations avec l'employeur à l'échelle du salarié, ou par le biais d'accords à l'échelle de l'entreprise et non dans une branche. Ce qui peut impacter le salaire minimum et le temps de travail... (Loi travail 2016, El Khomri)
- **Minimiser l'action syndicale** en proposant une fusion des instances représentatives du personnel. (Lois 2015, Macron et Rebsamen)
- **Minimiser l'action d'administrations dans le domaine du travail** comme l'Inspection du Travail ou Pôle emploi.
- **Transférer à des assurances privées** les 37 milliards d'euros que représentent l'assurance chômage (OIT C181), les 472 milliards d'euros de la Sécurité Sociale, les 79 milliards d'euros des Caisses d'Allocation Familiale. Ce qui représente tout de même 592 milliards d'euros.

Des multinationales américaines comme AIG ou européennes pourraient fournir une assurance maladie et/ou chômage dans les années qui viennent si le traité est ratifié.

Il y a un précédent puisqu'un accord ALENA a été signé entre le Mexique, les USA et le Canada. La pauvreté a augmenté au Mexique, le chômage aux USA et le Canada s'est vu attaqué par des tribunaux privés avec des amendes exorbitantes en faveur de multinationales.

Nous voyons bien que **ce type de traité ne sert que certaines méga-entreprises** qui vont utiliser **l'avantage concurrentiel** (main d'œuvre pas chère, technologie avancée, ressources minières,...) sans se soucier d'un rapport gagnant-gagnant pour la population des pays concernés.

Nous voyons donc actuellement **une démolition programmée de Pôle emploi** pour mieux justifier le transfert de l'assurance chômage vers des opérateurs privés en assurance. Une partie de nos compétences en placement a déjà été transférée à des opérateurs privés (Activ'projet, Activ'emploi, Moocs,...).

Et vous, qu'en pensez-vous ?

TOUS EN GREVE LE 14 JUIN 2016